



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2021-050

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2021

Sommaire

69_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée /

69-2021-03-31-00002 - Arrêté Préfectoral modifiant l'arrêté relatif à la composition des membres de la commission de conciliation du département du Rhône (2 pages) Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône /

69-2021-04-01-00003 - SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES (4 pages) Page 6

69-2021-04-01-00004 - SUBDELEGATION ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (4 pages) Page 11

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2021-04-01-00002 - Arrêté préfectoral portant interdiction de vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et de consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées dans certains périmètres de la Métropole de Lyon. (5 pages) Page 16

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques

69-2021-03-30-00013 - Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle **??** dans les communes de l'arrondissement de Lyon (14 pages) Page 22

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

69-2021-03-17-00009 - SKM_C25821040108160**??**Décision portant délégation de signature du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas, du 17 mars 2021. (10 pages) Page 37

69_DRDJSCS_Direction Départementale
Déléguée

69-2021-03-31-00002

Arrêté Préfectoral modifiant l'arrêté relatif à la
composition des membres de la commission de
conciliation du département du Rhône

**Arrêté préfectoral N° DRDCS-DDD-HELOAS-DL-2021-03-31-02
Modifiant l'arrêté n° DRDJSCS-DDD-HELOAS-DL-2020-11-06-07 relatif à la
composition de la commission de conciliation des baux d'habitation
du département du Rhône**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la zone de défense et de sécurité et de sécurité Sud-Est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu la loi N° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

Vu la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée ;

Vu le décret N° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° DRDJSCS-DDD-HELOAS-DL-2020-11-06-07 du 6 novembre 2020 modifiant la composition de la commission de conciliation des baux d'habitation du Rhône ;

Vu le courrier de la CNL du Rhône reçu le 3 mars 2021 ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale déléguée de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Modifications à effectuer

L'article 1^{er} concernant les membres suppléants est modifié comme suit : « Madame Esméralda GRANGER » est remplacée par « Monsieur Henri DOMINIQUE ».

Article 2

Les autres articles sont sans changement.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis, 184, rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 3 - dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 4

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 31 mars 2021

La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour
l'égalité des chances
Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-04-01-00003

SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

DIRECTION

Arrêté préfectoral n°

portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux services du Secrétariat général commun départemental du Rhône

**LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU
RHONE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2019 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Mme Cécile DINDAR ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame Axelle FLATTOT directrice du Secrétariat Général Commun Départemental du Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00002 du 30 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, au titre des attributions générales ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, Directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00002 du 30 mars 2021 sera exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, pour tous les actes relevant de la compétence des services du secrétariat général commun départemental du Rhône dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 3 de la présente décision, aux personnes suivantes :

Directeurs et adjoints

- M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines ;
- M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil ;
- M. Patrick LEROY, directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information ;
- Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats ;
- M. Guillaume CHERIER, directeur adjoint des ressources humaines ;
- Mme Nadia LAFONT, adjointe à la directrice des finances et des achats, cheffe du bureau budget et suivi de la dépense ;
- Mme Patricia TERRIER, adjointe au directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil, cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique ;
- M. Richard GELEY, adjoint au directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information, chef du bureau opérationnel systèmes et réseaux.

Chefs de bureau

- Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique ;
- Mme Sandrine COURNIER, cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- Mme Caroline COURTY, cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- M. Fabrice COVES, chef de la section gestion des bâtiments, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique ;
- M. Xavier DRANE, chef de la mission méthodes et numérique ;
- Mme Marie GALLOT, cheffe de la mission valorisation des ressources humaines ;
- Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail ;
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation ;
- M. Alexandre RUIZ, chef du bureau support informatique de proximité ;
- M. Richard WILPOTTE, chef du bureau de la gestion statutaire ;
- M. Romain ZANARDI, chef du bureau des relations avec le public.

Autres cadres A et B

- Mme Christine CUSSIGH, cheffe de la section logistique, chargée de mission politique immobilière de l'État ;
- M. Christophe CROCHU, adjoint au chef du bureau des relations avec le public ;
- M. Medhi DUTHIEUW, adjoint à la cheffe du bureau de la formation ;
- Mme Sonia HECHT, adjointe à la cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- M. Steeve MASSARDIER, adjoint à la cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- Mme Isabelle MESTRE, adjointe au chef du bureau support informatique de proximité ;
- Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail
- Mme Alice TARDY, adjointe au chef du bureau de la gestion statutaire.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation :

1. Les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'Etat, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils départementaux, des conseils métropolitains et des conseils de communautés d'agglomération ;
2. Les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
3. Les arrêtés de portée générale ;
4. Les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
5. Les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité
6. Les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux
7. Les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
8. Les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Départemental de la Préfecture du Rhône.

Lyon, le 31 MARS 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental du Rhône,

Axelle FLATTOT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-04-01-00004

SUBDELEGATION ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

DIRECTION

Arrêté préfectoral

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services du Secrétariat général commun départemental du Rhône au titre de ses attributions départementales

LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU RHONE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

1/4

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de directeurs de secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 est exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats :

- Pour un montant limité à 30 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement)
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

- **Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1 et 2, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Nadia LAFONT, cheffe du bureau du budget et du suivi de la dépense, adjointe à la directrice des finances et des achats, et Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique :

- Pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1, 2 et 3, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, Cheffe de section exécution dépenses préfecture et à M. Benjamin RODRIGUES, Chef de section exécution dépenses DDI :

- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Patrick LEROY, directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses SIC).

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses immobilières et logistiques) et les programmes 348, 723, 349, 362 et 363 (dépenses immobilières) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Patricia TERRIER, cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique, adjointe au directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 à :

M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines

- pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (action sociale et formations départementales)
- pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

En cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Guillaume CHERIER, directeur adjoint des ressources humaines
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation, pour le programme 354
- pour un montant limité à 4 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4), 148, 215, 217 et 176, Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail.

Article 8 : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.'

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10 : La directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 31 MARS 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental du Rhône,

Axelle FLATTOT

SIGNATURE DES SUBDELEGATAIRES

NOM Prénom	SIGNATURE
FLATTOT Axelle	
RIGAUX Lucie	
ROUSSEAU <u>Véronique</u>	
LAFONT Nadia	
ANNETTE Sylvie-Sonia	
ONGALA MOUNGUIZA Vivaldy Aurore	
RODRIGUES Benjamin	
LEROY Patrick	
GONNET Gilles	
TERRIER Patricia	
CUCHET Christian	
CHERIER Guillaume	
RUBIN Corinne	
PEYROT Christel	

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-04-01-00002

Arrêté préfectoral portant interdiction de vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et de consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées dans certains périmètres de la Métropole de Lyon.



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la sécurité et de la protection civile
Bureau des polices administratives

Lyon, le 1^{er} avril 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant interdiction de vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et de consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées dans certains périmètres de la Métropole de Lyon

LE PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.121-1 et suivants;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.3341-1 et suivants

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire;

VU le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 29 ;

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

VU l'avis du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 29 mars 2021 ;

Considérant que depuis plusieurs semaines et tout particulièrement depuis le 27 mars 2021, il a été constaté la consommation de boissons alcoolisées lors des nombreux rassemblements et apéritifs sauvages sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins publics ;

Considérant qu'il a notamment été constaté une fête sauvage réunissant près de 300 personnes le mardi 30 mars 2021 au soir entre le quai de La Pêcherie et le quai Saint-Antoine, au mépris des gestes barrière, les participants ne portant pas de masque et ne respectant pas la distanciation sociale ;

Considérant que la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ou dans les parcs et jardins publics contreviennent aux dispositions prises pour lutter contre l'épidémie de covid-19, qu'ainsi il a été instauré l'état d'urgence sanitaire permettant aux pouvoirs publics de prendre des mesures afin de faire face à une crise sanitaire grave;

Considérant que les données scientifiques disponibles sur la situation sanitaire de l'épidémie de covid-19, qui se répand à une vitesse élevée contribuant, compte tenu par ailleurs des capacités actuelles de prise en charge des patients par le système de santé, à un état de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population ;

Considérant que la campagne de dépistage du virus SARS-Cov-2 organisée dans le Rhône révèle un taux d'incidence pour la population générale dans le département du Rhône de 495,2/100 000 habitants pour la semaine du 21 au 27 mars 2021 et un taux de positivité de 8,3 % pour la même semaine ;

Considérant que le nombre de personnes hospitalisées pour la Covid-19 sur le département du Rhône est très élevé avec 965 patients hospitalisés au 30 mars 2021 ;

Considérant que le nombre de personnes actuellement en soins critiques sur le département du Rhône est également élevé avec 198 personnes au 30 mars 2021 ;

Considérant que le département du Rhône a été classé le 27 mars 2021 dans les départements en « mesures renforcées » dans le cadre de la crise sanitaire et ce, pour 5 semaines minimum ;

Considérant l'urgence à interdire la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les parcs et jardins publics dans certains périmètres à Lyon pour restreindre les rassemblements afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19;

Sur proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La vente à emporter de boissons alcoolisées à consommer sur place et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites à Lyon sur la voie publique à compter du jeudi 1^{er} avril 2021 jusqu'au dimanche 2 mai 2021 inclus, tous les jours entre 12h et 19h, dans le périmètre délimité par le pont De Lattre de Tassigny, le quai de Serbie, le quai Sarraill, le quai Augagneur, le quai Claude Bernard, le pont Galliéni, le cours Verdun Récamier, le cours Verdun Gersoul, le pont Kitchner Marchand, le quai Fulchiron, le quai Rolland, le quai de Bondy, le quai Scize, le pont Koenig, le quai saint Vincent, la montée de la Butte, le cours du Général Giraud, le boulevard de la Croix Rousse, la place Bellevue, la montée du Boulevard, la montée de Bonnafous, le cours d'Herbouville et le pont De Lattre de Tassigny.

ARTICLE 2 : La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les parcs, jardins et autres espaces verts aménagés publics situés sur le territoire de la Métropole de Lyon, à compter du jeudi 1^{er} avril 2021 et jusqu'au dimanche 2 mai 2021 inclus, tous les jours entre 12h et 19h.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage dans les locaux de la préfecture du Rhône, ainsi qu'aux abords immédiats des périmètres énoncés à l'article 1^{er}. Il sera porté à la connaissance du public par tout moyen de publicité adaptée. Un exemplaire sera transmis sans délai au procureur de la République. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

2/3

ARTICLE 4 : Dans le cas où il serait contrevenu à l'article 1^{er} du présent arrêté, l'exploitant s'exposerait aux sanctions pénales prévues.

ARTICLE 5 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et le maire de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lyon le 01/04/2021

Le Préfet du Rhône,

3/3

Le directeur général

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône
Institution
69419 LYON Cedex 03

Ref. : 2021 - 48

Lyon, le 29 mars 2021

Objet : Avis ARS

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes quant au renouvellement des arrêtés préfectoraux relatifs au port du masque, à la fermeture des magasins et centres commerciaux de plus de 10 000 m² et mesures diverses sur le département du Rhône.

Je vous livre, ci-après, les éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de ces mesures.

Pour la semaine glissante du 19 au 25 mars, le taux d'incidence en Auvergne-Rhône-Alpes (329,3/100 000) et le taux de positivité régional (8,1%) poursuivent leur progression et restent inférieur aux taux nationaux (361,9/100 000 et 8,2%).

Le département du Rhône est l'un des départements de la région enregistrant les taux d'incidence les plus élevés et qui depuis le 25 mars 2021 figure parmi les départements faisant l'objet de restrictions renforcées.

Pour la semaine glissante du 19 au 25 mars 2021 le taux d'incidence pour la population générale repart à la hausse avec 476,1 nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de 9,2 % (source SPF GEODES).

A titre comparatif, vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux rhodaniens pour la population générale des précédentes semaines :

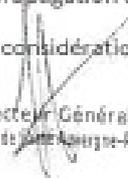
	Semaine 11	Semaine 10	Semaine 9
Taux d'incidence tous âges (pour 100 000 hab)	386,6	306	236
Taux de positivité tous âges (%)	8,3	7,7	7

S'agissant de l'hospitalisation, le Rhône compte 959 patients hospitalisés avec diagnostic COVID-19 au 28 mars 2021 (contre 843 le 21 mars) dont 192 patients en réanimation/soins intensifs (contre 187 le 21 mars). (source SPF GEODES)

Au 29 mars, le taux d'occupation des lits de réanimation dans le Rhône est de 94 %

L'ensemble de ces données élevées confirme une circulation virale active du SRAS-CoV-19 sur le territoire départemental nécessitant la mise en place de mesures de protection sanitaire pour l'ensemble de la population rhodanienne afin de freiner la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Courrier : CS 93383 - 69419 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (CE) n° 1831/2003 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ars-dpd@ars.aunra.fr).

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-03-30-00013

Arrêté préfectoral portant nomination des
membres des commissions de contrôle
dans les communes de l'arrondissement de Lyon



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Nicole MALIVOIR
Tél. : 04 72 61 61 37
Courriel : nicole.malivoir@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-03- portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.19 et R .7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-10-004 du 10 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon ;

Considérant les propositions des maires de Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Champagne-au-Mont-d'Or, Chassieu, Coise, Colombier-Saugnieu, Condrieu, Genay, Lyon 1^{er}, Lyon 8^{ème}, Marcy l'Etoile, Montrottier, Saint-Pierre-de-Chandieu et Saint-Priest ;

Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRETE :

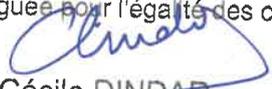
Article 1^{er} : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 69-2020-12-10-004 du 10 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle figurent dans le tableau annexé ci-après. Ils sont nommés jusqu'au 10 décembre 2023.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le **30 MARS 2021**

La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances


Cécile DINDAR

Adresse postale : Préfecture du Rhône - 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ALBIGNY-SUR-SAÔNE	UNIS POUR ALBIGNY	Georgette FONDJO	néant				
		Thierry GOYET	néant				
		Laure JOLY	néant				
	ALBIGNY POUR TOUS	Ivan SUJOBERT	néant				
	ALBIGNY ENSEMBLE, AUTREMENT	Denis DE MARINIS	néant				
AMPUIS	DU FLEUVE AUX COLLINES AGIR POUR AMPUIS	Muriel BONNEFOND	Virginie COROMPT	Pierre DURAND	Bernard CHAMBEYRON	Christophe BILLON	Jean-Pierre GAYVALLET
AVEIZE	LISTE POUR LA GESTION DES INTERETS COMMUNAUX	Stéphanie MALLE	Laurent LHOMME	Jean Marc CHILLET	Patrick VILLARD	Claude THOLLET	Jacqueline RESSICAUD
BEAUVALLON	BEAUVALLON POUR L'AVENIR	Gérard FAURAT	Marie-Jeanne NUNES	Gérard BETTON	Pierre MURIGNEUX	Gabriel VILLARD	Bernard BROTTE
BRIGNAIS	PARLONS BRIGNAIS 2020	Roger REMILLY	Philippe BELLEVERGUE				
		Béatrice DHENNIN	Béatrice VERDIER				
		Jean-Philippe SANTONI	Christelle RIVAT				
	BRIGNAIS ENSEMBLE	Lionel BRUNEL	Laurence BEUGRAS				
	MIEUX VIVRE A BRIGNAIS	Lionel CATRAIN	Christiane CONSTANT				
BRINDAS	BRINDAS AGIR AVEC AMBITION POUR L'AVENIR	Bernard BALESTIÉ	Christine BAUDOIN				
		Claudine ROSIN	Sylvie PETER				
		Bernard LECOLLIER	Christiane DOMINIQUE				
	ENSEMBLE POUR BRINDAS	Michel WEILL	Patrick BIANCHI				
BRINDAS AVEC VOUS	Guillaume GIRAUD	néant					
BRON	BRON 2020 PROTEGER RESPIRER	Stéphane GENIN	Christiane RIVOIRE				
		Sandrine BERTHET	Françoise KIRASSIAN				
		Tarik EZ ZAJJARI	Maryam EL GUIZANI				
	BRON NATURELLEMENT AVEC JEAN- MICHEL LONGUEVAL	Jean-Pierre ANGOSTO	Djamel BOUABDALLAH				
		Stéphanie VELLA	Nesrine MECHKAR				
BRULLIOLES		Jean-Yves PORTE	Bertrand MESPOULET	Bernard HANNUS	Valérie SAINT MARTIN	Christian SIMON	Joël SOLA
BRUSSIEU	BRUSSIEU LA GIE L'ESSENTIEL EN TOUTE SIMPLICITÉ	Jocelyne MESTRE	Bernadette VOLAY	Jean-Paul BARRET	Aurélie FOURNIER	Bruno CHAZALLET	Raymond GANTILLON
CAILLOUX/FONTAINES	REUNIR POUR REUSSIR	Michel JARRIN	néant				
		Fabienne PUECH	néant				
		Florence DE PEYRONNET	néant				
	CAILLOUX POUR VOUS	Nicole DREVET	néant				
		Mickaël BOURGUIGNON	néant				
CALUIRE-ET-CUIRE	CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET	Mamadou DIALLO	Fabienne GUGLIELMI				
		Laure DEL PINO	Abdelaziz TAKI				
		Chantal CRESPIY	Chrystèle LINARES				
	URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES A CALUIRE ET CUIRE	Marie-Jo LE CARPENTIER	Xavier GILLARD				
	CALUIRE AU COEUR	Dominique BLANC	Laurent ATTAR-BAYROU				
CHABANIÈRE	CHABANIÈRE, A L'ECOUTE DES TROIS VILLAGES	Jean-Paul CARTON	néant				
		Jean-Christophe HOSTACHY	Martine PERRON				
		Gilles MICHEL	néant				
	CHABANIÈRE POUR NOS TROIS VILLAGES PLUS FORTS AVEC GREGORY ROUSSET	Denis LANCHON	Pierre VERGUIN				
		Aurélie BERGER	néant				
CHAMBOST- LONGESSAIGNE		René BONNET	Anthony CHARBONNIER	Jean VERNAY	Henri DUGAS DE LA CATONNIERE	Bernard BONNASSIEUX	André DUMAS
CHAMPAGNE-AU-MONT- D'OR	VIVONS CHAMPAGNE	Gilbert ARLABOSSE	Gilles MAJEUR				
		Sylviane GUILMART	Bruno RYON				
		Nathalie BENYAHIA	Bruno LECARPENTIER				
	ENSEMBLE POUR CHAMPAGNE	Anne-Marie BACIC	Claude PRESLE				
		María FASSI	Guy GAMONET				
LA CHAPELLE-SUR-COISE		Corinne MARQUET	Vincent LE GOFF	Roger CARTERON	néant	Henri VERICEL	néant
CHAPONNAY	CHAPONNAY DEMAIN	Bernard THOMAS	Christine KHAIR				
		Carole DREVON	Cécile SUBRA				
		Laurent PETIT	Camille PAUL				
	CHAPONNAY DURABLE ET CITOYEN	Muriel LAURIER	Matthieu GAYRAL				
		Christophe DECLEZ	Valérie ALLAGNAT				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
CHAPONOST	J'AIME CHAPONOST 2020	Anaïs VIDAL	Fabrice DUPLAN				
		Thomas SAUVAGE	Sandrine GENIN				
		Françoise DUMAS	Céline VEDRENE				
	C'EST LE MOMENT POUR CHAPONOSTI	Christian GAUTIER	Daniel SERANT				
		Anne ARNOUX	Catherine POINSON				
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS	BIEN VIVRE A CHARBONNIERES	Patrick BOY	Philippe LHOPITAL				
		Eric HORRIOT	Sandrine CARDINAL				
		Mathilde LAPRESLE	Isabelle EXBRAYAT				
	ENSEMBLE CHARBO 2020	Séverine FONTANGES	Claude LAURENT				
	REUSSIR CHARBO AVEC VOUS	Benoît MARBACH	Yves HARTEMANN				
CHARLY	AIMER CHARLY AVEC OLIVIER ARAUJO	Emilie FRESSINET	Carole CHAVANET				
		Marie-Claude GUERRIERI	Daniel DJIRGUIAN				
		Pierre AIGLE	Anne GAVOILLE				
	CHARLY NATURELLEMENT	Corinne BARBASSO-BUAUS	Marylène PICHAT				
		Mathieu VAN HAESEBROECK	Serge OLLAGNIER				
CHASSIEU	ENSEMBLE POUR CHASSIEU	Christian MOREL	Anne JACOULOT				
		Evelyne MOUGIN	Corinne ROGER				
		Pascal BERNARD	François ARCHER				
	CHASSIEU : MON SEUL PARTI	Jean-François LEONE	Sylvaine COPONAT				
	CHASSIEU AGIR LOCAL 2020	Claude Alain SABY	Anne CAMURAT				
CHAUSSAN	CHAUSSAN, L'ESPRIT VILLAGE I	Pascal FURNION	Laurence RABOISSON CROUPI	Christiane GAUDIN	Corinne CAILLET	Marie-Thérèse REYNARD	Elisabeth CHOUX
COISE		Aurélien CARTERON	Adeline DURAND	Gilbert FAYOLLE	néant	Simone BERNE	néant
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	COLLONGES D'ABORD	Claudine IMBERT	Christophe CHARVET				
		Véronique LIGNEY	Thibault VALON				
		Stéphane LEROUX	Florence DESCHODT				
	COLLONGES AVENIR	Jacques MAISSE	Pierre Marie LELARD				
		Patrick JOUBERT	Dominique BOYER RIVIERE				
COLOMBIER-SAUGNIEU	NOTRE VILLAGE DEMAIN 2020	Jean-Michel MARCHAND	Christian CONTREAU				
		Franck GIORDANO	Amaud CORDIER				
		Corinne GRIMAUD-BAUDRY	Marina GAUTHIER				
	RESTONS VILLAGE	Pascal AGUIRRE	Sandrine AUQUIER				
		Catherine GUILLOT	Vincent DUMAS				
COMMUNAY	COMMUNAY EN ACTION	Jacques ORSET	Gérard SIBOURD				
		Odile ADRIAN LEROY	Caroline FLECK				
		Karim BOUKADOUR	Magali CHOMER				
	J'AIME COMMUNAY	Martine JAMES	Samir BOUKELMOUNE				
		Emily JAMES	Julien MERCURIO				
CONDRIEU	AVENIR ET HABITER CONDRIEU	José GARCIA	Kati BOUDIER				
		Alain CANET	Martine MOUTON				
		Laura MOUNIER	Valérie MIGNOT				
	ENSEMBLE POUR CONDRIEU	Eric MOUNIER	Stéphane BOULAHBAS				
		Sylvie DIANI	Gaëlle FRERY RIGALDIES				
CORBAS	VIVONS CORBAS 2020-2026	Alain LEGRAS	Thierry HAON				
		Marie THIOLAS	Yves MONTANGERAND				
		Michel MALTRAIT	François DARTIGUES				
	CORBAS 2020 NOTRE VILLE AVENIR	Ghislaine ARCARO	Lilian MORINON				
		Sandra GAUSSUIN-PISKULA	Guillaume BOUCHARLAT				
COUZON-AU-MONT-D'OR	ENSEMBLE COUZON	Michel DEPROST	Christine BEYNAT VRAY				
		Claire WELSCH	Françoise MARRET				
		Frédéric BARON	María DOS SANTOS				
	COULEURS COUZON	Corinne COURTOIS	Ségolaine HUCK				
		Benjamin DURAND	Philippe MUYARD				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
CRAPONNE	NOUVEAU CAP POUR CRAPONNE	Robert JUTTET	néant				
		Michel MONGE	néant				
		Florence COCHE	néant				
	CRAPONNE, PARTAGEONS L'AVENIR	Ahmed KHALADI	néant				
	AGISSONS POUR CRAPONNE	Patrick CHARY	néant				
CURIS-AU-MONT-D'OR	AGISSONS ENSEMBLE POUR CURIS	Selma JACOB	néant	Marie-Hélène SANTINELLI	néant	Yvan STOJANOVIC	néant
DARDILLY	DARDILLY DEMAIN	Jean-François FARGIER	Martine LEVY-NEUMAND				
		Anne ROUFFET	Patrick FRANCILLON				
		Suzanne JAMBON	néant				
	DARDILLY 20/20	Guy CAPPEAU	Gaëlle DE LA RONCIÈRE				
		Roland ROBERT	néant				
DÉCINES-CHARPIEU	DECINES-CHARPIEU C'EST VOUS	Fathia BATISTA	Patrick BONET				
		Mohamed RABEHI	Gina DELEUZE				
		Nicole ASTIER	Eloise COCCO				
	DECINES AUTREMENT – VERTE ET HUMAINE	Dominique CREDOZ	Thierry ARGANT				
	EN MODE DECINES-CHARPIEU	Isabelle PERRIET-ROUX	Franck PASQUIER				
DUERNE		Claudie BARCET	Mariane MASSON	PIEGAY Marie Aimée	Dominique BOUTEILLE	Raymond CHOLLET	Sébastien FERLAY
ECHALAS	ECHALAS ESPRIT VILLAGE	Julie BONNEFOY	Rosemarie PERRIN	Pierre GARDIER	Virginie BOTTNER	Odile GELAS	Patricia MOULIN
ECULLY	ECULLY AU COEUR	Jean-José GARCIA	néant				
		Emilie COHEN	néant				
		Pierre POINSOT	néant				
	ECULLY NATURELLEMENT ! AVEC DAMIEN JACQUEMONT	Jacques CHEVALEYRE	néant				
	ECULLY SEREINEMENT	Claude LARDY	néant				
FEYZIN	FEYZIN ENSEMBLE AVEC MURIELLE LAURENT	René FARNOS	Jean-Pierre BOHE				
		Michel GUILLOUX	Roger COURTOUT				
		Maria DOS SANTOS FERREIRA	Bruno GOUJON				
	FEYZIN CITOYEN 2020	Daniel THÉVENET	Alain SCHULER				
		Mireille SANCHEZ	Guillaume DUMOULIN				
FLEURIEU-SUR-SAONE	FLEURIEU NOUS RASSEMBLE	Marie-Laurence PAGE	Corinne JUGUES	Michèle TOURRETTE	André DOEUVRE	Jean-Jacques FORRAT	Pascale JACQUET
FONTAINES-SAINT- MARTIN	DEMAIN FONTAINES SAINT-MARTIN	Rémy RIBAS	Laure JEAN PETIT	Jean-Michel REY	néant	Monique FAURE	néant
FONTAINES-SUR-SAÔNE	VOIR ENCORE PLUS LOIN	Michel MAZUEL	Christèle LEBUY				
		Jacqueline CROZET	Isabelle BLANC-JOUVAN				
		Thierry LEBRUN	Valérie MATTHYS				
	FONTAINES SOLIDAIRE CITOYENNE ECOLOGIQUE	Thierry FAYNEL	Géraldine THELIOL				
		Christine PLASSE	Sébastien TRINQUET				
FRANCHEVILLE	FRANCHEVILLE NATURELLEMENT	Georgette BARBET	Marc VINCENT				
		Jean-Paul VERNAT	Patricia MORIN				
		Marie-Christine BILLE	Pascal ARDILLY				
	DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE, AVEC VIVRE FRANCHEVILLE	Jacqueline LEBRUN	Cyril KRETZCHMAR				
		Marc BAYET	néant				
GENAS	GENAS C'EST VOUS	Chantal RIEHL	Loïc BADIN				
		Geneviève FARINE	Maryse ULLOA				
		Jean-Luc DENIS- LUTARD	Gilbert LAMOTHE				
	INSPIRE GENAS	Stéphanie NOTIN	Clément BICHAUT				
	GENAS ENSEMBLE	Françoise BERGAME	Christophe HARBONNIER				
GENAY	ENSEMBLE GENAY DEMAIN	Christian SOTHIER	Bernard MICHAUD				
		Jean-Paul LEGAL	Yves SCHWOB				
		GRANDJEAN Gilbert	Nadine PIN				
	GENAY MOI J'AIME	Chantal GARESSUS-MONOT	Denise COHEN				
	GENAY NOUVEL HORIZON	Michel MAUGEIN	Gilles TOUZOT				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
GIVORS	CONSTRUISONS ENSEMBLE	Sabine RUTON	néant				
		Audrey CLAUSTRE	néant				
		Grégory D'ANGELO	néant				
	GIVORS EN GRAND	Sébastien BERENGUEL	néant				
	GIVORS FIERE	Antoine MELLIES	néant				
GRÉZIEU-LA-VARENNE	GREZIEU ECOUTER AGIR ENSEMBLE	Michel LAGIER	Jean-Claude JAUNEAU				
		Nadine MAZZA	Béatrice BOULANGE				
		Emeric MOREL	Jean-Marc CHAPPAZ				
	GREZIEU DEMAIN	Renée TORRES	Jacques MEILHON				
		Marc ZIOLKOWSKI	Eliane BERTIN				
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ		Pascal VENET	Florence BLANCHARD	Bernard VILLEMAGNE	Christian DESSAIGNE	Sylvie PONCET	Daniel JOASSARD
GRIGNY	CONTINUONS GRIGNY ENSEMBLE	Irène DARRÉ	néant				
		Hervé NOUZET	néant				
		Théo VIGNON	néant				
	CHANGER GRIGNY POUR UNE VILLE VIVANTE ECOLOGISTE ET SOLIDAIRE	Roland DECOMBE	néant				
		Daniela SEIGNEZ	néant				
LES HAIES		Jean Claude DUPLAIN	Jacqueline ASSENAULT	Georges DURIEU	Carole DOUILLET	Claude BONNEL	Patrick SALAS
LES HALLES		Jean-Paul GOMES	Loïc SIMON	Jean-Luc CHAPUIS	néant	Jocelyne CHAPUIS	néant
HAUTE-RIVOIRE	RENFORCONS NOS LIENS POUR DEMAIN	Nathalie JACQUEMOT	Sandrine ANDREKOVICS	Colette COTTANCIN	Brigitte GRANGE	Daniel MILAN	Nadège MOULIN
IRIGNY	IRIGNY ENSEMBLE 2020	Anne-Christine TABERLET	Monique BERMOND				
		Isabelle SABRAN- LACROIX	Xavier GAREL				
		Céline FAVRE	Christophe CROCHU				
	NOUVEL ELAN POUR IRIGNY	Laurent MARCHETTI	Béatrice ALLARD- BRETON				
		Nathalie SANLAVILLE	Cyrille OUANICH				
JONAGE	JONAGE AVANCE	Daniel MESTRE	néant				
		Véronique TRETIAKOFF	néant				
		Patricia ALVADO	néant				
	JONAGE AVANT TOUT 2020	Jacques BARTIER	néant				
		Jean Marc BOURBOTTE	néant				
JONS	JONS PROJETS D'AVENIR	Agnès GALERA	Séverine DEMORTIERE	Roger SANIAL	Gilles LOISY	Jean CLAVEL	Pierre BILLET
LARAJASSE	AGIR ENSEMBLE DANS LA CONTINUITE	DENIS Christine	néant	CHOLLAT Chantal	néant	TOURRAL Claudie	néant
LIMONEST	ENSEMBLE POUR LIMONEST	Régis MATHIEU	Antonio MARQUES				
		Fabienne GUENEAU	Christine GODARD				
		Brigitte CAYROL	Valérie LEMOINE				
	LIMONEST EN AVANT	Eric MAZOYER	Carole VENET				
		Nathalie DREVON	Augustin NEYRAND				
LISSIEU	LISSIEU AUTREMENT	Georges CHRYSSOMALIS	Grégory PARMENTIER				
		Elisabeth De FREITAS	Sandrine LECLERCQ				
		Emmanuel BERNARD	Caroline FOLLETET				
	VIVRE LISSIEU	Gilbert ARRIGONI	Madeleine DUFOURNEL				
		Sandrine COQUAND	Pierre Arnaud GOUDET				
LOIRE-SUR-RHÔNE	LISTE D'UNION ET D'ACTION MUNICIPALE	Marie-Cécile DE SANTA	Guillaume RIBEIRO				
		Nathalie JOURNOUD	Laurence PERRIN				
		Sandrine ROUSSET	néant				
	LOIRE-SUR-RHONE LA CITOYENNE	Anne-Marie SANCHEZ	néant				
		Stéphane GALAMAND	néant				
LONGES		Fabrice FOND	néant	Pascal BOUCHER	néant	Cécile COLOMBET	néant
LONGESSAIGNE		Gilbert COLLOMB	Bruno GOUJET	Georges LEGRAIN	Stéphane RIMAUD	Simone RIMAUD	Bruno GARNIER
LYON 1 ^{er}	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	David SOULVESTRE	Benoît SCIBERRAS	Dominique GAREL	Marie-Claire LEBLOND	Florence VERNIER	Francine SEGUIN

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
LYON 2*	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Florence VERNEY-CARRON	Jean-Bernard NUJRY				
		Anne-Sophie CONDEMINÉ	Aurélie BONNET SAINT GEORGES				
		Denis BROLIQUIER	Stéphanie STAN				
	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Nathalie CARLINO	néant				
		Olivier FERNOUX	néant				
LYON 3*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Emmanuel VIVIEN	Akif EKINCI				
		Thibaud ROCHE	Nouria MAHMOUDI				
		Hugo PATOURAUX	Arthur DUVVIER				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Goveille TANDONNET	Béatrice DE MONTILLE				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Georges KEPENEKIAN	néant				
LYON 4*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Marie-Agnès CABOT	Yannick PAPAIX				
		Nadège BORRON	néant				
		Loïc RIGAUD	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Sylvie PALOMINO	David KIMELFELD				
	BLEU BLANC LYON, ETIENNE BLANC, UNION DE LA DROITE, DES REPUBLICAINS ET DU CENTRE	Anne PELLET	néant				
LYON 5*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Bertrand ARTIGNY	Carole SAMUEL				
		Catherine GOUJON	néant				
		Marie DUARTE	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Jean Dominique DURAND	Yann CUCHERAT				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Laurence BUFFLIER	Grégory GUILLERON				
LYON 6*	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Françoise BLANC	néant				
		Romain BILLARD	néant				
		Jacques STUDER	Véronique AZOULAY				
	MAINTENANT LYON POUR TOUS LES ÉCOLOGISTES AVEC GREGORY DOUCET	Florence DELAUNAY	Ivan REVEL				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Anne BRUGNERA	Jacques				
LYON 7*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Sylvie TOMIC	néant				
		Eugénie WIBER	néant				
		Sophie PECOURT	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Emilie DESRIEUX	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Loïc GRABER	néant				
LYON 8*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Philippe PRIETO	néant				
		Aurélie MARAS	néant				
		Pierre MOURIER	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Charles Franck LEVY	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Christophe COHADE	néant				
LYON 9*	ENSEMBLE, L'ÉCOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Adrien DRIOLI	Emmanuel GIRAUD				
		Gautier CHAUPUIS	Camille LACOSTÉ				
		Jean-Pierre OTTAVIANI	Cyril GUINET				
	UN TEMPS D'AVANCE AVEC YANN CUCHERAT	Blandine REYNAUD	Gérard COLLOMB				
		Alein GIORDANO	Fouziya BOUZERDA				
MARCY-L'ÉTOILE	MARCY L'ÉTOILE « ENSEMBLE POUR DEMAIN »	Patrice COUVROT	Luc SEGUIN				
		Nathalie EYNARD	Josiane MARILLIER				
		Christine GIRIN	Christophe MARIE-BROUILLY				
	MARCY L'ÉTOILE : AGIR POUR L'AVENIR CITOYEN RESPONSABLE SOLIDAIRE	Nacer SOUGH	Pascal MANTOUX				
		Chantal MAITRE	Laurence DOUCET				
MARENNES	MARENNES ENSEMBLE	Gabrielle THIVARD	néant	Jacqueline CHASSIGNEUX	néant	Marie-Noëlle PERRIER	néant
MESSIMY	MESSIMY AGIR ENSEMBLE	Michel GAUJAC	Lionel BEAUPELLET				
		Gérard CURE	Laurent LARRIEU				
		Catherine DI FOLCO	Francis ZANOTTI				
	PARTAGEONS NOTRE AVENIR	Hélène DUGAS	Cyrille PARRET				
		Anne CHANCROGNE	Patricia VIAL				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
MEYS		Pierre Paul FAURE	Fabien PROTIERE	Paul MARTIN	néant	Pierre MAUVERNAY	néant
MEYZIEU	VIVRE MEYZIEU AVEC CHRISTOPHE QUINIOU	Bernard DUMAS	Stéphane PINSON				
		Monique AGUILERA	Valérie FOUR				
		Guy BIDAUD	Hervé DELEPINE				
	MIEUX VIVRE A MEYZIEU	Anne-Marie DUBOST	Christian DUCARRE				
	REAGIR POUR MEYZIEU	Nicolas BERNARD	Valérian PEPE				
MILLERY	AGIR ENSEMBLE POUR MILLERY	Jean-Dominique SOTTET	Evelyne FAVETTA				
		Evelyne ROGNARD	Eric PUYJALINET				
		Anne Marie BOULIEU	Philippe GAUFRETEAU				
	MILLERY AU RYTHME DE NOS VIES	Monique BRET VITTOZ	néant				
		Loïc DELAFOSSE	néant				
MIONS	ENSEMBLE CONTINUONS – FORCE D'AVENIR	Jacky MEUNIER	Alain CHAMBRAGNE				
		Régine MANOLIOS	Christine BARROT				
		Patrick TUR	Anna MIGNOZZI				
	UNIS POUR MIONS	Yves PARRET	Bruno VANANTY				
		Francis MENA	Sophie SPENNATO				
MONTAGNY	BIEN VIVRE A MONTAGNY	Gérard TOURNIER	Catherine CATHERINEAU				
		Sonia GHIDINA	Jean-Marc PROST				
		Christophe DEBIASE	Christelle DOY				
	ENSEMBLE DONNONS DU COEUR A MONTAGNY	Jean-Luc BERARD	Michel MOREAU				
		Noëlle TURPIN	Isabelle JUQUEL				
MONTANAY	ENSEMBLE POUR MONTANAY	Véronique BENEZECH	néant	Martine DEGOUT	néant	Daniel CORDIER	néant
MONTROMANT		Florian DESREUMIAUX	Isabelle DIZIER	André RAYNARD	Bernadette DE CAMARET	Raymond DUCREUX	Odile YVOREL
MONTROTIER	CONSTRUISONS ENSEMBLE MONTROTIER DEMAIN	Irène CHAMBE	Jean-Paul FARJOT	Jean-Yves LAVAL	Gisèle COQUET	Hélène TONIN	néant
MORNANT	ENSEMBLE VIVONS MORNANT	Christian CECILLON	Jean-Marc MACHON				
		Serge CAFIERO	Véronique MERLE				
		Anne OLTRA	Sophie PIVOT				
	ALTERNATIVE ECO-CITOYENNE ET SOLIDAIRE	Raphaëlle GUERIAUD	Fatira RULLIERE				
		Mézian MAFHOUF	Grégory CROST				
LA MULATIERE	LA MULATIERE CONFLUENCES D'ENERGIES	Nicole ROGER	Lahcène ABDELMOUMENE				
		Maxence GERARDI	Frédéric VIOUOT				
		Hervé COURBIS	François DESCAMPS				
	MULATIERE D'AVENIR	Éric VINCENT	Alexis BLANC-VARNET				
	LA MULATIERE AUTREMENT	Patrick CAILLON	Olivier MESNARD				
NEUVILLE-SUR-SAÔNE	MIEUX VIVRE NEUVILLE	Gérard PLAISANTIN	Nasser MESSAÏ				
		Nicolas PASTY	néant				
		Leila Ben MAHFOUD	néant				
	NATURELLEMENT NEUVILLE	Patrick SAILLOT	Guillemette DEBORDE				
	NEUVILLE ENSEMBLE	Patrick RACHAS	néant				
ORLIÉNAS	VISION PARTAGEE, COMMUNE DURABLE	Jean-Michel ARPI	Vincent LECOQ				
		Alain ZUCCA	néant				
		Catherine DAVOINE	néant				
	ORLIENAS ENSEMBLE	Thierry BADEL	néant				
		Cyrille DECOURT	néant				
OULLINS	100 % OULLINS	Chantal TURCANO- DUROUSSET	Georges TRANCHARD				
		Marie-Laure PIQUET- GAUTHIER	Christiane PLASSARD				
		Philippe LOCATELLI	Sandrine HALLONET- VAISMAN				
	LE TEMPS D'AGIR POUR UNE VILLE HUMAINE	Michel BAARSCH	Claire BELLISSEN				
		Nadine BADR-VOVELLE	Bertrand MANTELET				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
PIERRE-BENITE	FIERS DE PIERRE-BENITE AVEC JEROME MOROGE	Jacque ROS	néant				
		Eliane CHAPON	néant				
		Alain DONJON	néant				
	GAUCHE ECOLOGIQUE RASSEMBLEES	Claude MOUCHIKHINE	néant				
	POUR PIERRE-BENITE	Pierre-Marie MAUXION	néant				
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	POLEYMIEUX ENSEMBLE PAR NATURE	Isabelle LOPES	Marie-Martine ZIMBOULAS	Nathalie DAMBREVILLE	Ariette DURAND	Jean-pierre SCARAMUS	Marie PEYTEL
POLLIONNAY	L'ESPRIT VILLAGE	Stéphanie BOURGEOIS	néant				
		Aurélie GUTIERREZ	néant				
		Chloé CHARVIN	néant				
	VOUS ET NOUS AVANCONS ENSEMBLE	Danielle BLATH	Aurore PERRON-TOMA				
		Benjamin METELLY	néant				
POMEYS	ENSEMBLE POUR POMEYS	René VALLIER	Patricia FILLON				
		Didier LUXEMBOURGER	Stéphanie CHAMBE				
		Jean-Pierre KHIREDINE	Françoise DUBOEUF				
	AGIR ENSEMBLE POUR POMEYS	Noël BROCHIER	néant				
		Sylvie THIVILLIER	néant				
QUINCIEUX	QUINCIEUX, MA COMMUNE	Patrick AUDEMARD	néant				
		Florence JOURNE	néant				
		Ludovic GALLEZOT	néant				
	QUINCIEUX, AVEC NOUS C'EST C.L.A.I.R.E.S	Nicolas JALENQUES	néant				
		Hélène BROU	néant				
RILLIEUX-LA-PAPE	ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE	Bernadette GUY	Brigitte DESMET				
		Brigitte EFFANTIN	Marie-Aline RADIX				
		Vincent MATTER	Gérard LABOR				
	RILLIEUX, C'EST VOUS	Christian COMBIER	Roudha DJBALLAH				
	ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX !	Yves DURIEUX	Elise SABIN				
RIVERIE		Stéphane VARGAS	Maryline RIVOLLIER	Marie-Claude FANGET ARNAUD	néant	Louis RIVOIRE	néant
ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE	GRANDIR ET BIEN-VIVRE A ROCHETAILLEE	Laurent MARTINOD	Pierre-Alexandre PRAT	Anaïs DELAGE	Stanislas MERIEUX	Thierry CHALTON	Alexandre NUSS
RONTALON	BIEN DANS MON VILLAGE, BIEN A RONTALON	Laurence BRAUD	néant				
		Sandrine BONNIER	néant				
		Hervé STANIS	néant				
	L'ALTERNATIVE CITOYENNE	Géraldine BERNARD	néant				
		Sébastien GUTTON	néant				
SATHONAY-CAMP	NOUS SATHONAY	Nicole BONGIOVANNI	Rita AGGOUN				
		Lucio FILANCIA	Brigitte LAWSON-VAULEGEARD				
		Florence GAY	Sylvie JULIAT				
	REUSSIR ENSEMBLE SATHONAY CAMP	Bernard DUPONT	Andréa ORLANDO				
		Myriam FONTAINE	Laurine GUILLON				
SATHONAY-VILLAGE	AVEC VOUS, POUR VOUS, POUR SATHONAY-VILLAGE	Monique SAVANY	Raoul COLINET				
		Bernadette GIRERD	Pascal DUMOULIN				
		Michel PARENTY	Stéphanie MAROTEL				
	AGIR, ENSEMBLE POUR DEMAIN	Gilles BIDON	Cécile POLISSET				
		Pierrick MAINTIGNEUX	Karine DALAISE				
SÉRÉZIN-DU-RHÔNE	SEREZIN UNI(ES) POUR DEMAIN	Joseph-Marc FRANÇOIS	Jacques LACROIX				
		Sylvie AVIAS	Stéphane FAURE				
		Jules JOASSARD	Coralie FRASSE				
	EN AVANT SEREZIN	Denis CATHEBRAS	Phillppe BULINGE				
		Marc FASCINA	Maryline FERREIRA				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
SIMANDRES	BIEN VIVRE ENSEMBLE SIMANDRES	Chantal GEORGERY	Isabelle LUIZET				
		Yves CASTIN	Françoise DOUGIER				
		Michel JEAN-MARIE-FLORE	Pierre-Emmanuel PAIRE				
	SIMANDRES 2.0	Stéphane-BOREL	Patrick HARZEL				
		Anne-Sophie VERDIEL	néant				
SOLAIZE	BOUGER, RESPIRER, VIVRE A SOLAIZE	Jean-Paul JACQUET	Evelyne QUINCIEU	Marie-Claude BOMBRUN	Albert MAS	Michel BRUNET	Régis BOISSIER
SOUCIEU-EN-JARREST	ENGAGES POUR SOUCIEU	Elienne FLEURY	Marie-Pierre DUPRE LA TOUR				
		Isabelle BRAILLON	David ZERATHE				
		Mélanie BRENIER	Véronique AVENAS				
	SOUCIEU PARTAGEONS DEMAIN	Daniel ABAD	Sylvie BROYER				
		Catherine CERRO	Marie-France PILLOT				
SOUZY		Pascale VERNAY	Cindy CARRA	Bernard ROCHET	Eliane VIALLO	Michel THOLLET	Maurice JOMARD
ST-ANDRÉ-LA-CÔTE		Isabelle DRAGOL	Paul MARNAS	Alexandrine CAMPAGNO	néant	Emmanuelle PERNEY	néant
ST-BONNET-DE-MURE	ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE A SAINT BONNET DE MURE	Danièle SANTESTEBAN	Lydie DA CRUZ				
		Josiane CHABERT	Karine BEDDELEEM				
		Jean-Paul DEMEREAU	Vincent LIEVRE				
	AU DELA DES MURE	Thierry DUBUIS	Elian CONDOMINES				
AVEC NOUS POUR UN AVENIR QUI VOUS APPARTIENT	Alain LONGOMOZINO	Alain STEPHAN					
ST-CLÉMENT-LES-PLACES		Maxime BERGER	Pascale GEY	Colette FRANC	Noémie BLEIN	Michèle SUBRIN	Nicolas PERRONNET
ST-CYR-AU-MONT-D'OR	SAINT-CYR AVENIR	Monique LAUGIER	Marc GRIVEL				
		Gilles CATHELAND	Élisabeth RIVARD				
		Jacques GUINCHARD	Nathalie MARROCCO				
	SAINT-CYR AVANT TOUT	Jérôme COCHET	Xavier LARRAT				
VIVRE ENSEMBLE SAINT CYR	Xavier LATELTIN	Jacqueline MANTELIN-RUIZ					
ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE	ENSEMBLE, VIVONS BIEN A SAINT CYR	Marie-France AVALLET	Jean-Rémi JUTHIER	Louis BRASQUIES	Michel SERVE	Liliane FONTAINE	Roland CATARINETTI
ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR	ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER	Laurent SEVREZ	Isabelle PIGEON				
		Erick APTEL	Alain DALTIER				
		Carine GENOIS	Sophie LANGUILLAUME				
	SAINT DIDIER AUTREMENT	Laure VELAY	Valérie GUILMANT				
	OUVRETE ET SOLIDAIRE	Ludovic BALMEFREZOL	néant				
ST-FONS	SAINT-FONS CITOYENNE ET UNIE	Michel BARBA	néant				
		Embaraka MERTANI	néant				
		Malika LAGRIMITE	néant				
	SAINT-FONS L'AUDACIEUSE AVEC NATHALIE FRIER	Ariane LE VELLY	néant				
SAINT-FONS EN MOUVEMENT	Chafia ZEHOUL	néant					
ST-GENIS-L'ARGENTIERE	VIVONS SAINT GENIS	Colette PERIER	néant	Alain CHAPOT	néant	Jacques VERNE	néant
ST-GENIS-LAVAL	AIMER SAINT GENIS	Elienne FILLOT	Yamina SERI				
		Sonia MONFORT	Bruno DANDOY				
		Emile BEYROUTI	Laurent KAZMIERCZAK				
	SAINT GENIS LAVAL NOTRE VILLE NOTRE AVENIR	Christian DARNE	Guillaume COUALLIER				
	SAINT GENIS VERTE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE	Fabien BAGNON	Eric PEREZ				
ST-GENIS-LES-OLLIÈRES	POUR SAINT GENIS TOUS UNIS	Pierre REBOURG	néant				
		Dominique SINAY	néant				
		Pascal GUCHER	néant				
	AGIR ENSEMBLE	Anne CALENDRAS	néant				
		Martin MAVOUNGOU	néant				
ST-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	SAINT GERMAIN ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	François DRANCOURT	Emilie FELGEROLLES				
		Valérie PERARDEL	néant				
		Anne-Françoise GIBERT	néant				
	SAINT-GERMAIN S'ENGAGE !	Marie-Danielle PILLARD	Christophe VANBELLE				
		Olivier PERROT	néant				

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ					
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant				
ST-LAURENT-D'AGNY	ENSEMBLE POUR SAINT LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	néant	Pierre SILHOL	néant	Franck CROTTET	néant				
ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	SAINT LAURENT POURSUIVONS LA DYNAMIQUE	Marie-Joëlle DELORME	Thierry LOISON								
		Odile VERMARE	Sandrine BOINON								
		Marc LOTISSIER	Fabrice BONNET								
	UN VENT NOUVEAU SUR NOS MONTS	Yves PERALDO	Jean-Pierre GRAZIOLI								
		Véronique GAYET	néant								
ST-LAURENT-DE-MURE	SAINT LAURENT DE MURE 2020 NOUVELLE DYNAMIQUE	Gérard THEVENON	Sophie BOULMER								
		Henri MONTELLANICO	néant								
		Jeannine TRUCHET	néant								
	CAP2026 SAINT LAURENT DE MURE	Bernard LACARELLE	Elma SOURD								
		Jack CHEVALIER	Franck SARRUS								
ST-MARTIN-EN-HAUT	POUR L'AVENIR DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Ghislaine BUISSON	Christian ESCALE	Louis CHAMBE	Marcel PIEGAY	Marie-Josèphe LAPEZE	Pierre RIVOIRE				
ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	VOTRE VILLAGE NOTRE ENGAGEMENT	Raphaël KUPPER	Jean-Marc BUCLIER								
		Fabienne ROBERT	Christèle BERERA								
		Nicolas ROUCHON	Karine MAIS								
	RASSEMBLEMENT POUR SAINT PIERRE	Véronique MURILLO	Fabrice GRANGE								
		Jérôme CHIRAT	Caroline MARTINS								
ST-PRIEST	SAINT-PRIEST NOTRE AVENIR	François MEGARD	Jacques BURLAT								
		Jean-François MORICE	Madeleine VERGNOLLE								
		Sylvie ALLEMAND	Laurence FAVIER								
	ACTES	Wafia ZAK	néant								
	RASSEMBLEMENT CITOYEN POUR SAINT-PRIEST	Gilles GRANDVAL	Philippe ROLLAND								
ST-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	SAINT ROMAIN SOURCES D'INSPIRATION	Boris BERTIN	Magali VINCENT								
		Isabelle DUMEZ	Anna MIZERKA FAVERGEON								
		Céline GARCIA	Sébastien JALAGUIER								
	SAUVONS SAINT ROMAIN PERLE DES MONTS D'OR	Thierry LOIR	Nabila ARIFY								
	ENSEMBLE, FAISONS VIVRE SAINT-ROMAIN	Pierre CURTELIN	néant								
ST-ROMAIN-EN-GAL	ETRE BIEN A ST-ROMAIN	Robert GELAS	Sophie MARGUIN								
		Christiane LAURENT	Yves ROBERT								
		Michèle SAMMUT	Frédéric CAPPIO								
	POUR SAINT ROMAIN EN GAL UNE EQUIPE QUI VOUS RASSEMBLE	Nicole BOUTEILLON	André GERMAIN								
		Marie Pierre JAUD-SONNERA	Nicolas BONNAND								
ST-ROMAIN-EN-GIER		Sandra CHEVALLIER	néant	Marie Carmen MARRUPE	néant	Jean MICARD	néant				
ST-SYMPHORIEN-D'OZON	HORIZONS 2020	René WINTRICH	Guy PERRUSSET								
		Michel MOULIN	Pascale LUCARELLI								
		Elisabeth TEYSOT	Géraldine PERINET								
	OZON L'AVENIR	Geneviève GLEYNAT	Nadine BROUTY								
		Nicolas VERVLIET	Bruno BARAZZUTTI								
ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE	AGISSONS POUR L'AVENIR DE SAINT SYM	Corinne ÇAKIR-LOUSSE	Jean-Claude AGGOUN					Sylvain GAZARIAN	néant	Jean-François VERNAY	néant
STE-CATHERINE		Elodie GEY	néant					Christiane VILLE	néant	Guy MONTEILLER	néant
STE-COLOMBE	AVEC VOUS POUR SAINTE COLOMBE	Marie-Thérèse MORAND	Jacques REGNIER-VIGOUROUX								
		Pascal DANCETTE	Yves DELORME								
		Caroline MUSCELLA	Corinne CHABORD								
	SAINTE-COLOMBE, AGIR ENSEMBLE	Nadine EUKSUZIAN	Jean-Pierre MALSERT								
		Jacques PRAT	Catherine JEANTROUX								
STE-CONSORCE	AGIR ENSEMBLE POUR SAINTE-CONSORCE	Odile BELIER	Serge FERRANDEZ	Gilles COTTIN	Maurice COLINET	Marguerite ROSSIGNOL	Marie-Christine BAUZAC				
STE-FOY-L'ARGENTIERE	OBJECTIF 2020	Béatrice TRENCHAT	néant								
		Fabrice VENET	néant								
		Alexandra BORRA	néant								
	AMBITIONS FIDESIENNES	Juliette MAILLARD	néant								
		Gérard VULPAS	néant								

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
STE-FOY-LÈS-LYON	SAINTE-FOY, NOTRE VRAIE NATURE	Bernard MOMIN	Robert DUMOND				
		Guy CAUCHE	Joëlle GUERINOT				
		Marius SAUBIN	Bruno JACOLIN				
	SAINTE FOY AVENIR, CITOYENNETE ÉCOLOGIE SOLIDARITE	Yvette LATHUILIÈRE	Serge REPLUMAZ				
	UNIS POUR SAINTE-FOY-LES-LYON	Bernard GILLET	Philippe SCHMIDT				
TALUYERS	NOTRE BIEN COMMUN, NOTRE VILLAGE, NOTRE PLANÈTE	Dominique FONS	Evelyne VIOLLET	Yvette LAFORIE	néant	Bernard BERGERON	néant
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	AVEC VOUS TOUJOURS POUR TASSIN	Marie-Catherine CHARPENTIER	Isabelle CHARRIER				
		Christine GARRIGOU	Yohann HACHANI				
		Jean-Baptiste RIO	Dallia BENALI				
	TASSIN LA DEMI-LUNE, PLUS LOIN, ENSEMBLE	Martine ESSAYAN	Laurence DU VERGER				
		Yves MEJAT	Marielle MARGERI				
TERNAY	TERNAY, LE NOUVEL ELAN	David DAGUILLON	néant	Béatrice CHAZALET	néant	André ALLEGRET- PILOT	néant
THURINS	UNIS POUR THURINS	Suzanne CHANTRE	Gérard FRENEA				
		Philippe GROSSIORD	Frédéric AUBERGER				
		Marion TISSOT	Nathalie GARNIER				
	THURINS C.Q.F.D. : CE QU'IL FAUT DEMAIN POUR THURINS	Noël FAURE	Marion BERARD				
	THURINS, CULTIVONS NOTRE AVENIR	Marie-Caroline GARCIN	néant				
LA TOUR-DE-SALVAGNY	LA TOUR, VILLAGE D'AVENIR	Claire AUTREAU	néant	Malika VERLIERE	néant	Jocelyne BENOZILLO	néant
TOUSSIEU	2020 TOUSSIEU DEMAIN	Sylvain TARDY	néant	Liliane MONNIER	néant	Gilbert BAYROU	néant
TRÈVES		Laure RIVOIRON	néant	Michèle SEEMANN	néant	Pierre-Dominique BEIGHAU	néant
TUPIN-ET-SEMONS		Maxime BASSET	Claudine MARION	André DEGACHE	Henri BELLON	André DESCHAMPS	Bernard MOUNIER
VAUGNERAY	ENSEMBLE POUR VAUGNERAY	Chantal ROCHE	Stéphane GILLET				
		Edouard WILLEMIN	néant				
		Safi BOUKACEM	néant				
	UNION POUR L'AVENIR	Roland BADOIL	néant				
		Sylvère MATHIEU	néant				
VAULX-EN-VELIN	ENSEMBLE AVEC HELENE GEOFFROY POUR REUSSIR VAULX-EN-VELIN	Pierre BARNEOUD- ROUSSET	Régis DUVERT				
		Bernard RIAS	Yvette JANIN				
		Yvan MARGUE	Joëlle GIANNETTI				
	UNION DES VAUDAIS INDEPENDANTS	Nacera ALLEM	Nordine GASMI				
	AGIR ENSEMBLE POUR VAULX EN VELIN	Sacha FORCA	Audrey WATRELOT				
VÉNISSIEUX	LES VENISSIENS RASSEMBLES POUR UNE VILLE HUMAINE, ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE	Pierre MATÉO	Sophia BRIKH				
		Aurélien SCANDOLARA	Benoît COULIOU				
		Aude LONG	Albert NIGRA				
	NOUS, VENISSIEUX	Fatma HAMDOUCHE	Fazia OUAHA				
	LA REPUBLIQUE PARTOUT POUR TOUS	Christophe GIRARD	Lionel PILLET				
VERNAISON	VIVONS VERNAISON	Rolande BERNARD	Yves THEVENIN				
		Dominique CARUSO	Jean-Claude BERGER				
		Maria MORVAN	Christine FALLETTI				
	AVEC VOUS, EN ACTION POUR VERNAISON	Christophe ROCHER	Corinne PLA-PAUCHON				
		Cédric JACQUEY	Pascale MALGOUYRES				
VILLECHENÈVE		Ginette FAURE	Aurélia DUMAS	René SEVE	néant	Gérard VERNAY	néant
VILLEURBANNE	POUR VILLEURBANNE EN COMMUN	Jacques GERNET	Muriel BETEND				
		Danielle CARASCO	Antoinette BUTET				
		Lotfi DEBBECHE	Catherine ANAVOIZARD				
	VILLEURBANNE C'EST VOUS !	Emilie PROST	Virginie DEMRAS				
		Stéphane COLSON	Anais D'HOSTINGUE				
VOURLES	VIVRE A VOURLÉS	Claire RENOUPEZ	Sébastien BLANC	Serge FAGES	néant	Gérard DUMAS	néant

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
YZERON	YZERON : DECIDONS ENSEMBLE !	Jocelyne DAVIRON RADIX	néant				
		Christian RULLIAT	néant				
		Fabrice FOURDIN	néant				
	YZERON SIMPLEMENT	Guy LHOPITAL	néant				
		Virginie BLUM	néant				

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-03-17-00009

SKM_C25821040108160

Décision portant délégation de signature du chef
d'établissement de la maison d'arrêt de
Lyon-Corbas, du 17 mars 2021.

Le chef d'établissement

Corbas, le 17 mars 2021

Daniel WILLEMOT

Décision portant délégation

Vu le décret n°2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le décret n° 2010-432 du 29 avril 2010 relatif à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire

Vu le décret 2010-1634 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale

Vu la Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Vu le Décret n° 2020-91 du 06 février 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission de l'application des peines et aux conditions de délivrance des permissions de sortir, en modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24 ; R. 57-7-5 et R. 57-7-62 ;

Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Chrystelle CROISÉ, en qualité de directrice adjointe au chef d'établissement, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Emma MIAH NAHRI, en qualité de directrice des quartiers spécifiques, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Charlie GRION, en qualité de directrice de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Marylène FOLLIET, en qualité d'attachée d'administration, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Frédéric HUGOT, en qualité de responsable des affaires financières, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Alain PONSON, en qualité de directeur technique, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Stéphane JARRY, en qualité de commandant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Gabriel GODARD, en qualité de commandant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas
BP 35140 boulevard des Nations,
69962 Corbas Cedex.
Tél. : 04 72 48 35 50
Fax : 04 72 28 75 62

Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à David GAMPER, en qualité de commandant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Said LOUDNINE, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Solange BERTRAND, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Etienne COUROUBLE, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Max MONTEIL, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Anne-Laure RUSSIER, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Julien SION, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à David TEISSIER, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Améziane YAZID, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à José PIERROT, en qualité de major pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Annabelle AFIF HASSANI, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Souhila ALI BACHA, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Youssef ALIGUECHI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Didier ALLEGRE, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Nordine BENAKSA, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Nora BENRABIA, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas
BP 35140 boulevard des Nations,
69962 Corbas Cedex.
Tél. : 04 72 48 35 50
Fax : 04 72 28 75 62

Article 25 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Bruno BLOT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Yvon BOUVIER, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Saoudi BRABEZ, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Emmanuel CHAMBAUD, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Yannick DELPECH, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Gilles DIOULOUFET, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 31 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Hubert DOBRECOURT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 32 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Sylvie DUMAS, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 33 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à John EWEKA, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 34 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Céline GAY, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 35 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Amadou GAYE, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 36 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Wilfried GLAMPART, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 37 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Antoine GRANERO, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 38 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Nhuri HAHAD, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 39 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Cédric HANOUX, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 40 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Bouchera KAILECH, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas
BP 35140 boulevard des Nations,
69962 Corbas Cedex.
Tél. : 04 72 48 35 50
Fax : 04 72 28 75 62

Article 41 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Alexis KOTTA YON, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 42 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Didier LUI HINT SAN, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 43 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Isabelle MARANTE, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 44 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Orlando MARATRAT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 45 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Philippe MICHAELI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 46 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Jérôme MOUNIER, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 47 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Laurent NEVEU, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 48 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Youness OUHANI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 49 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Laurence PAYEBIEN, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 50 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Gérard POPINEAU, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 51 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Stéphane RICHARDOT, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 52 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Karima SALMI, en qualité de première surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 53 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Pascal SIGHROUCHNI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 54 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Richard TALICHET, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 55 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Khalid TEBARI, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 56 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Sébastien TEIXIDOR, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas
BP 35140 boulevard des Nations,
69962 Corbas Cedex.
Tél. : 04 72 48 35 50
Fax : 04 72 28 75 62

Article 57 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Abdeldjalil TERFAS, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Corbas le 17 mars 2021

Le chef d'établissement,

Daniel WILLEMOT

Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas
BP 35140 boulevard des Nations,
69962 Corbas Cedex.
Tél. : 04 72 48 35 50
Fax : 04 72 28 75 62

**Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature
en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R. 57-6-24 ; R. 57-7-5)**

Déléataires possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : directeurs des services pénitentiaires
- 3 : Attachés et directeurs techniques
- 3 bis : chef de détention et commandants UH
- 4 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 5 : major et 1^{er} surveillant adjoint au responsable de secteur
- 6 : majors et 1ers surveillants de roulement

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	1	2	3	3 bis	4	5	6
Organisation de l'établissement								
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X						
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X	X				
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X					
Vie en détention								
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X	X					
Désignation des membres de la CPU	D.90	X	X					
Présidence de la CPU	D. 90	X	X		X			
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X	X	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X	X	X	X	X	X	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 93	X	X	X	X	X	X	
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 94	X	X	X	X	X	X	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité Sanitaire	D. 370	X	X		X	X	X	
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X		X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération établissements pour peine -	Art 46 RI	X	X		X			
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 RI	X	X					
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X					
Mesures de contrôle et de sécurité								
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X				
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X					
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité d'objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI	X	X		X	X	X	X

Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI	X	X	X	X	X	X	X	X
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	X	X	X	X	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 RI	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X	X	X	X	X	X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	X	X	X	X	X	X	X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III RI	X	X	X	X	X	X	X	X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI	X	X	X	X	X	X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X	X	X	X	X	X	X	X
Discipline									
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R. 57-7-18	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R. 57-7-22	X	X	X	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R. 57-7-15	X	X	X	X	X	X	X	X
Présidence de la commission de discipline	R. 57-7-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R. 57-7-7	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X	X	X	X	X	X	X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R. 57-7-60	X	X	X	X	X	X	X	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X	X	X	X	X	X	X
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X	X	X	X	X	X	X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-25	X	X	X	X	X	X	X	X
Isolement									
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-64	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X	X	X	X	X	X	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64	X	X	X	X	X	X	X	X
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67	X	X	X	X	X	X	X	X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-70	X	X	X	X	X	X	X	X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66	X	X	X	X	X	X	X	X
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-74	X	X	X	X	X	X	X	X

Mineurs										
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur		D. 514	X	X						
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité		R. 57-9-12	X	X						
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures		R. 57-9-17 D. 518-1	X	X						
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus		D. 517-1	X	X						
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle		D. 520	X	X						
Gestion du patrimoine des personnes détenues										
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir		D. 122	X	X						
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif		D. 330	X	X						
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible		Art 30 RI	X	X					X	
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite		Art 30 RI	X	X						
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif		Art 14-II RI	X	X					X	
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés		D. 332	X	X					X	
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier		Art 30 RI	X	X					X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire		Art 24-III RI	X	X					X	
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant		Art 24-III RI	X	X					X	
Achats										
Fixation des prix pratiqués en cantine		D. 344	X	X					X	
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine		Art 25 RI	X	X					X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel		Art 19-IV RI	X	X					X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique		Art 19-VII RI	X	X					X	
Relations avec les collaborateurs du SPIP										
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		D. 389	X	X					X	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		D. 390	X	X					X	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une		D. 390-1	X	X					X	X

Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X	X					
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X	X				X	
Administratif								
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X	X	X				
Divers								
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur.	D. 124	X	X					
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8	X	X					
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X	X			X	
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X	X					

Corbas le 17 mars 2021

Le directeur,

Daniel WILLEMOT